

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 144.622 du 19 mai 2005

A.132.401/V-1666

En cause : **SOMERS** Luk,
Vaarheuvel 13
2240 Zandhoven,

contre :

l'Etat belge, représenté par
le Ministre de l'Emploi,
ayant élu domicile chez
Me Dominique GERARD, avocat,
rue de la Source 68
1060 Bruxelles.

Partie intervenante :

BOTTE Michel,
rue Bauwy 6
5630 Cerfontaine.

LE CONSEIL D'ETAT, V^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 27 janvier 2003 par Luk SOMERS qui demande l'annulation de l'arrêté royal du 20 septembre 2002 portant promotion de Michel BOTTE au grade d'inspecteur social-directeur;

Vu la requête introduite le 10 avril 2003 par laquelle Michel BOTTE demande à être reçu en qualité de partie intervenante;

Vu l'ordonnance du 15 septembre 2003 accueillant cette intervention;

Vu le mémoire en réponse;

Vu la demande de M. M. LEFEVER, premier auditeur au Conseil d'Etat, du 11 mars 2004, de mettre en oeuvre la procédure organisée par l'article 14bis du règlement général de procédure;

Vu la lettre du 20 juillet 2004 adressée au Conseil d'Etat par le requérant;

Vu l'ordonnance du 27 décembre 2004, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 27 janvier 2005 à 14.30 heures;

Entendu, en son rapport, M. J. DE BRABANDERE, président de chambre;

Entendu, en ses observations, Me Emmanuel JACUBOWITZ, loco Me Dominique GERARD, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. M. LEFEVER, premier auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par la lettre précitée du 20 juillet 2004, le requérant déclare se désister de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit accueilli,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens du recours, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à la charge du requérant.

Les dépens de l'intervention, liquidés à la somme de 125 euros, sont mis à la charge de l'intervenant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la V^e chambre, le dix-neuf mai deux mille cinq, par :

MM.	J. DE BRABANDERE,	président de chambre,
	L. HELLIN,	conseiller d'Etat,
Mme	S.GEHLLEN,	conseiller d'Etat,
Mme	M.-Chr. MALCORPS,	greffier.

Le Greffier,

Le Président,

M.-Chr. MALCORPS.

J. DE BRABANDERE.